



Krzysztof Bogacki

Université de Varsovie, professeur émérite
Pologne

 <https://orcid.org/0000-0003-2755-4276>

Est-il possible de se mettre d'accord sur le sens à donner au terme de pragmatème ?

**Is it possible to agree on the meaning
of the term 'pragmateme'?**

Abstract

The term 'pragmateme' has been coined relatively recently and therefore its usage is still hesitant and its definitions lack precision. This makes it difficult to delimit the scope of all that relates to the intuition of the term.

We believe that two criteria are crucial for the identification of the concept. First, it would signify an autonomous linguistic unit implying an act of enunciation, characterised by the adequacy between selecting an appropriate linguistic segment and its application, with all that it entails as constraints. This criterion derives from classical logic, based on the binary opposition of truth and falsehood. The other element of the definition of the pragmateme is difficult to apply due to its subjectivity. It can be described in terms of many-valued fuzzy logic. It requires that a privileged link be created in the consciousness of language users between a particular formulation, conveying a given semantic content and other, competing formulations. Neither of the two criteria is correlated with formal exponents, which prevents them from being used in a database compiled for the purpose of creating a dictionary of pragmatemes.

Keywords

Defining the term 'pragmateme', autonomous linguistic unit, act of enunciation, classical logic criterion, many-valued fuzzy logic criterion, creating a database of pragmatemes

0. Introduction

Le terme de pragmatème a été proposé pour la première fois dans les années '90 du XX^e siècle, il est donc de création relativement récente¹. S'insérant dans la série de labels qui pourtant ont une longue histoire : *phonème*, *lexème*, *grammème*, *morphème*, *monème*, *sémantème*, *sémème*, *graphème* et d'autres, il déclenche une intuition qui est sans doute partagée par beaucoup de linguistes. Cependant si l'on met à part quelques rares publications, on manque de réflexion approfondie sur le sens à donner à ce terme et partant sur les limites à tracer entre ce qui est pragmatème et ce qui ne l'est pas. Courante en linguistique et dans d'autres sciences humaines, cette situation tranche sur la pratique quotidienne en sciences exactes où pour éviter tout malentendu soit on se sert de termes ayant une définition précise déjà bien établie, communément admise, soit on en propose une définition stipulative qui dispense de tenir compte de l'usage du terme défini car elle donne un nom à une entité ou à un phénomène nouveau qui n'a pas de passé. Elle n'est ni vraie ni fausse délimitant arbitrairement mais avec exactitude le champ occupé par le terme défini. Dans ce qui suit, adoptant une démarche caractéristique pour les définitions descriptives nous passerons en revue différents types de critères du terme de pragmatème utilisés pour identifier cette entité et essaierons de voir comment ils fonctionnent pour nous demander ensuite s'il n'est pas possible de recourir à une définition stipulative que l'on pourrait mettre à profit dans une procédure informatisée afin de constituer une base de données exploitable en lexicographie pour la constitution d'un dictionnaire de pragmatèmes². Cette définition, dans l'idéal, devrait permettre de récupérer les segments de texte — candidats à figurer sur une liste de pragmatèmes à cause de leurs caractéristiques jugées, pour différentes raisons, importantes ou intéressantes ou satisfaisant telle sollicitation ou, enfin, répondant à tel besoin précis.

1. Le pragmatème chez Blanco et Mejri (2018)

Le terme de pragmatème s'applique à des réalités extrêmement variées et d'usage très fréquent à preuve l'inventaire de pragmatèmes qui accompagne les réflexions de X. Blanco et S. Mejri (2018) sur ces entités. En l'absence de sens bien établi et reconnu par tous, on se trouve devant le danger d'étendre

¹ Cf. I. Mel'čuk (1995, 1998) et G.-E. Sarfati (1997), G. Dostie (2004). Il est à noter qu'il apparaît dans la littérature francophone et reste rarissime chez les chercheurs anglophones.

² Pour une discussion des problèmes que pose la création d'un dictionnaire de pragmatèmes, nous renvoyons à M. Vorobey (2011).

son sens au-delà de tout ce qui paraît raisonnable entraînant ainsi le danger de perdre de vue ce qui était sans doute à la naissance de ce concept. Commençons par regarder sa définition provisoire proposée par X. Blanco et S. Mejri (2018 : 19) pour qui « les pragmatèmes sont des énoncés autonomes, en général polylexicaux et sémantiquement compositionnels, qui sont restreints dans leur signifié par la situation de communication à laquelle ils sont appropriés ». Plus loin, faisant référence à la polylexicalité, les auteurs mentionnent *la fixité*³ de la structure formant un pragmatème et évoquent « la congruence [qui] gouverne l'adéquation entre l'usage du segment linguistique adéquat et la situation d'énonciation avec tout ce qu'elle comporte comme contraintes » ce qui correspond, dans la définition provisoire, au lien avec une *situation de communication*.

On y retrouve plusieurs termes clés : *l'autonomie, la polylexicalité, la fixité, la compositionnalité sémantique et la référence à la situation de communication*. Le premier fait penser à un acte d'énonciation et reste lié au dernier (*la référence à la situation de communication*). Les trois autres visent d'autres aspects du pragmatème.

Nous avons là deux types de critères. D'un côté, il est question d'unité fondamentalement polylexicale caractérisée par la fixité (relative), et de contenu sémantique ce qui renvoie aux deux faces du signe linguistique saussurien : signifiant et signifié. Cela revient à reconnaître que les pragmatèmes sont des signes au sens saussurien. D'un autre côté, un critère nouveau apparaît : c'est le fait de s'employer dans une situation précise ; en effet, il y a un lien sensible entre le signe linguistique et le contexte de son emploi. À y regarder de plus près, force est de reconnaître qu'aucun de ces critères ne suffit à lui seul pour identifier les pragmatèmes qui sont définis par un ensemble de critères variés que nous examinerons ultérieurement et exclure tout ce qui n'est pas pragmatème. Ici bornons-nous à souligner la restriction apportée aussi bien à la polylexicalité qu'à la fixité. Si l'on examine la liste de pragmatèmes mentionnés dans X. Blanco et S. Mejri (2018), on s'aperçoit qu'à côté des pragmatèmes polylexicaux qui sont majoritaires, on trouve des pragmatèmes monolexicaux (ce qui exclut du coup la compositionnalité sémantique) : *Pardon !, Halte ! Enchanté*. La fixité, elle aussi, est toute « relative ».

Les critères que l'on trouve dans les définitions du terme de pragmatème sont de deux types. Certains par leur nature relèvent du mécanisme classique propre à la logique aristotélicienne mettant en jeu deux valeurs : le vrai et le faux. Ainsi la polylexicalité fait partie du groupe de critères caractérisant les segments textuels qui n'admettant pas de valeur intermédiaire : ils sont soit polylexicaux soit monolexicaux. Si tous les critères contenus dans une définition présentaient cette propriété, une expression appartiendrait à la classe des pragmatèmes ou

³ Celle-ci admet aussi des exceptions puisque les auteurs évoquent le degré variable de fixité des pragmatèmes variables (X. Blanco, S. Mejri, 2018 : 48).

non. Il serait exclu qu'une expression ne soit pragmatème que partiellement tout comme il serait absurde de parler de pragmatème prototypique. En effet cette formule suppose l'existence d'un prototype que l'on pourrait considérer à la suite de G. Kleiber (1990 : 48) comme étant « le meilleur représentant ou l'instance centrale d'une catégorie » ce qui, à son tour, conduirait à un modèle de catégorisation graduelle. S'il est cependant d'usage de parler de la prototypicalité de certains pragmatèmes⁴, c'est grâce à l'adjonction dans leur définition d'un critère graduable qui relève de la logique floue développée par Lotfi A. Zadeh (1965a, 1965b). Dans cette logique qui rejette le binarisme radical entre le vrai et le faux, l'appartenance d'un élément à un ensemble peut présenter un degré de vérité et apparaître dans une définition avec les qualificatifs tels que *plus* ou *moins*. Nous verrons par la suite qu'il est nécessaire de tenir compte, pour délimiter les pragmatèmes, de ce critère graduable compatible avec l'idée d'imprécision.

Le critère relevant d'un traitement en termes de la logique floue est la ritualisation (appelée aussi routinisation). De toute évidence, se prêtant plutôt à une évaluation subjective, en aucun cas elle ne pourrait être classée parmi les propriétés admettant une prise de décision établie sur une base binaire : « vrai » ou « faux ». Pour Blanco et Mejri (2018 : 26) cet élément de définition du pragmatème impose que soit créé dans la conscience des usagers de la langue un lien privilégié entre une formulation particulière véhiculant un contenu sémantique donné et d'autres formulations concurrentes. Ainsi *l'issue de secours* serait probablement considéré comme étant un pragmatème alors que son synonyme moins fréquent *sortie de secours* ne le serait pas. Il ne fait aucun doute que si tel est effectivement le cas dans nombre de situations, l'observation stricte de cette exigence constituerait un obstacle à la création spontanée, *ad hoc*, de pragmatèmes. On pourrait imaginer dans un atelier mécanique, la pancarte *scies* apposée sur une armoire où doivent être rangées les scies et non pas les marteaux ou les tournevis. La situation rappellerait celle de l'inscription *imprimés* indiquant, dans une bibliothèque, la salle où sont consultés les livres. Ainsi tous les noms d'artefacts seraient candidats à devenir pragmatèmes instantanément sans passer par une étape intermédiaire de routinisation. Si l'on acceptait ce point de vue, nous serions amenés à rejeter le critère de routinisation comme indispensable pour l'identification des pragmatèmes. Il resterait tout au plus comme trait caractérisant une sous-classe de pragmatèmes. D'un autre côté, force est de reconnaître que c'est la routinisation de certaines formules qui permet de sélectionner à l'intérieur de la classe des énoncés ceux qui ont le statut de pragmatèmes. Sinon, tous les **énoncés** seraient des pragmatèmes étant liés à une situation d'énonciation. Les expressions telles que *Vous descendez ? Passe-moi le sel, s'il te plait, À quelle heure rentres-tu ce soir ?* sont sans doute fréquentes et ne sont utilisées que dans des situations d'énon-

⁴ Ils sont discutés longuement par X. Blanco et S. Mejri (2018 : 25—34) au chapitre II intitulé précisément *Le pragmatème prototypique*.

ciation particulières mais nous manquerions de critère permettant de décider si le seuil au-delà duquel on peut parler de pragmatèmes a été atteint ou non.

2. Pragmatème : unité autonome routinisée impliquant un acte d'énonciation ?

Ce qui semble caractériser sinon tous les pragmatèmes du moins la majorité d'entre eux, c'est le lien avec une situation d'énonciation qui assure à un mot simple ou à une structure polylexicale son caractère pragmatique particulier. La même forme (mot simple ou expression complexe) peut être pragmatème si elle présente ce rapport particulier. Signalons en effet que cet aspect des pragmatèmes est souligné avec force par Blanco et Mejri (2018 : 27) qui soutiennent qu'un cadre syntaxique plus développé peut contenir des segments qui ne sauraient être considérés comme pragmatèmes même s'ils fonctionnent souvent en autonomie ayant leur propre valeur prédicative. En effet, « un pragmatème peut être homonyme par rapport à une unité lexicale ou à un phrasème donnés. Ainsi, par exemple, *En panne* est un pragmatème (en tant qu'énoncé apposé sur un écriteau et faisant référence, par exemple, à un ascenseur). Il est homonyme de l'adjectif polylexical *en panne* (*L'ascenseur est en panne depuis jeudi*) » (2018 : 27). Cela étant, cette exigence conduira à reconnaître que les formules : *Tu parles* ou *Vous permettez* insérées dans des contextes syntaxiques plus développés (*Tu parles à ton ami d'enfance sur un ton qui peut le rendre perplexe ; Vous permettez à votre chat de se mettre sur le fauteuil ?*) n'y auraient pas la valeur de pragmatèmes même s'ils appartiennent à cette classe en emploi absolu.

3. Signe linguistique vs signe sémiotique

Regardons de plus près ce qui se passe au moment de la conversion du signe linguistique — simple ou complexe — en pragmatème. Celui-ci devient signe sémiotique tel qu'il est entendu par Charles Morris (1938) sous l'influence de Charles Sanders Peirce (1931—1958). Il avait envisagé le signe sémiotique comme impliquant les éléments suivants : le « vecteur du signe » (*sign vehicle*), le « désigné » (*designatum*) et l'« interpréteur » (*interpreter*) ce dernier étant envisagé à son tour d'un double point de vue : de l'effet qu'il ressent et de l'interprétation qu'il accorde au signe en tant que signe.

4. Pragmatème en tant que signe sémiotique

Une telle conception du signe sémiotique a aussi d'autres conséquences et présente d'autres prolongements. Elle permet en particulier de prendre en considération au moins deux éléments supplémentaires. Ils sont situés en dehors du signifiant linguistique classique ce qui n'empêche pas qu'ils soient interprétés sémantiquement. Le premier groupe est constitué par les éléments graphiques ou picturaux. Un bon exemple de cette catégorie est le système des signaux définis dans le code de la route. D'ailleurs le texte officiel en vigueur en France et reconnu sur le plan international publié sur le site du gouvernement français en propose un classement sémantique en précisant que « les symboles routiers sont des pictogrammes associés ou non à des mentions, utilisés pour identifier un échangeur, pour présignaler une direction interdite à une catégorie de véhicules, pour indiquer une direction conseillée à une catégorie de véhicules et pour caractériser un itinéraire »⁵. En effet, le SIIa: indique une direction interdite aux véhicules affectés au transport de marchandises, le sens de SC15 : peut être verbalisé par 'direction conseillée aux véhicules dont le poids total roulant autorisé est inférieur à 3,5 tonnes', celui de B2b signifie 'interdiction de tourner à droite' etc.

Un deuxième paramètre non textuel apportant une information de type pragmatique est constitué par un geste ou une action quelconque admis dans une communauté culturelle donnée comme exprimant un certain contenu grâce à un ancrage dans un événement, un état etc. Ainsi embrasser quelqu'un affectueusement lors d'un enterrement peut être considéré comme une variante du pragmatème verbalisé par *Toutes mes condoléances*. Soit dit en passant que les gestes n'ont pas la même signification dans toutes les cultures. Par exemple faire un signe de la tête par un mouvement de haut en bas est un signe d'approbation exprimé par un locuteur polonais ou français tandis que c'est un signe de négation pour un Bulgare ou un Turc qui exprimera son accord par un mouvement de la tête horizontal gauche-droite-gauche. On peut leur appliquer une analyse semblable à celle proposée par Blanco et Mejrî (2018) aux pragmatèmes « classiques » non picturaux relevant des coordonnées d'événement, d'état, d'action, d'entité. Des prolongements dans d'autres directions sont-ils possibles pour prendre en considération du contenu sonore (p. ex. sifflets au cours d'un match) ou plus spécifiquement musical ? À notre avis la question reste pendante.

⁵ https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2002/7/31/EQU0201362A/jo/article_10 (consulté le 16 décembre 2019).

5. Pragmatème et analyse sémantique en termes de prédicats et d'arguments

Si on interprète le pragmatème comme une entité binaire, semblable à un signe linguistique saussurien auquel une situation dans laquelle il est susceptible d'apparaître confère une valeur particulière analogue au signifié du signe saussurien, il est possible de le soumettre à une analyse à l'aide d'un même appareil notionnel que celui qu'on utilise pour les signes linguistiques classiques, en particulier le calcul des prédicats sémantiques temporellement indexés.

En effet, on reste toujours dans le domaine des signes avec la face signifiante et la face signifiée comme lorsqu'on étudie les signes « linguistiques classiques » que sont les mots et les groupes de mots. Or pour ces signes-là il existe un mécanisme analytique utilisant le concept de prédicats et d'arguments que l'on pourrait appliquer ici. Nous pensons à la technique d'investigation préconisée par Anna Wierzbicka (2000) pour l'analyse des gestes qui lui permet de sortir du cadre strict des études linguistiques apportant du contenu textuel. Ainsi les expressions faciales⁶ sont analysées en termes de composantes telles que : « sourcils » (qui peuvent être froncés ou levés), « yeux » (grands ouverts ou non), « bouche » (ouverte ou fermée), « coins de la bouche » (abaissés ou levés), « lèvres » (serrées l'une contre l'autre ; la lèvre supérieure et le nez « surélevés »). Ces grimaces-là seraient universellement interprétables et véhiculeraient des significations comparables aux significations des énoncés verbaux. Elles pourraient donc être analysées avec des outils empruntés à la sémantique linguistique. La voie est ainsi ouverte vers la sémiotique ce qui n'a rien d'étonnant. On pourrait étendre ce raisonnement en invoquant l'exemple du célèbre tableau *Le cri* (1893) de Edward Munch, qui sur le plan graphique, reprend toute une représentation sémantique ayant une valeur prédicative.

Sans aller jusqu'à la proposition d'A. Wierzbicka, on peut recourir à la grammaire à base sémantique de S. Karolak (2007)⁷. L'exigence d'un lien avec une situation d'énonciation implique que tout pragmatème est une structure de type phrastique — X. Blanco, S. Mejr (2018 : 25) parlent de pragmatèmes comme constituant une sous-classe de phrasèmes — correspondant à une structure prédicat-arguments même s'il est représenté par un nom d'objet. *Zone de stationnement* correspond en fait à 'la zone de stationnement se trouve ici', *périodiques* que l'on trouve sur une porte d'entrée à une salle de lecture à la Bibliothèque Nationale à Paris peut être interprété comme 'dans cette salle on consulte les périodiques' etc. De même, et on dirait à plus forte raison, serait considéré comme prédicat le syntagme *dévouement maternel*, sémantiquement prédicat, utilisé dans un texte

⁶ Cf. A. Wierzbicka (2000).

⁷ Pour la version préliminaire voir K. Bogacki, S. Karolak (1992).

pour résumer une description préalable de tout ce qu'une mère est susceptible de faire pour son enfant. Si l'on suit ce raisonnement, on sera amené à la conclusion que tous les substantifs et tous les syntagmes nominaux seraient des pragmatèmes dans des circonstances spécifiques. Or le modèle de grammaire à base sémantique utilisant les prédicats sémantiques ne fournit aucun exposant formel signalant les actes d'énonciation.

Au niveau sémantique sous-jacent, le système d'analyse par prédicats sémantiques est très puissant mais ne permet pas de distinguer les phrases constituant des actes d'énonciation des entités linguistiques (unités lexicales simples, composées, syntagmes, phraséologismes etc.) n'ayant pas ce statut. Le repérage des phrases ne saurait être fait par l'observation des éléments en surface non plus. En effet, il est à noter que selon les contextes, ces représentations sémantiques peuvent être facilement réduites en surface. SE MARIER impliquant deux arguments objets (*Pierre s'est marié avec Christiane*) peut apparaître avec un seul argument (*Pierre s'est marié*), DECOURAGER qui est trivalent à deux arguments objets et un argument propositionnel (*Pierre décourage Max de s'engager dans cette voie*) peut être réalisé comme foncteur à deux arguments objets (*Pierre décourage Max*), ACCUSER QQN DEVANT QQN DE P, tétravalent à trois arguments objets et un argument propositionnel (*Max accuse Michel de crime contre l'humanité devant le tribunal de grande instance*) peut être réduit à un prédicat à trois arguments (*Max accuse Michel de crime contre l'humanité*), (*Max accuse Michel devant le tribunal de grande instance*), ou même à un prédicat bivalent avec deux arguments objets (*Max accuse Michel*). Cette particularité fonctionne aussi en sens inverse. Aux structures phrastiques on peut adjoindre une spécification temporelle et à un argument objet une composante locative ce qui se traduit au niveau de la surface par la possibilité d'adjonction de circonstants de toute sorte. Rien n'empêche d'avoir des phrases comme *Chaque soir, juste avant de se coucher, Max calcule rapidement les intégrales curvilignes par la méthode de Riemann dans sa baignoire remplie de lait d'ânesse* avec plusieurs compléments circonstanciels qui, à coup sûr, ne sont pas connotés par le sens du verbe central *calculer* qui n'implique que deux arguments objets. Tenir compte de la prolifération en surface de circonstants conduirait à la prise en considération de segments de texte sémantiquement accessoires qui ne sont pas nécessairement des exposants formels de l'acte d'énonciation. Il est donc évident que le recours à une analyse utilisant les prédicats sémantiques ne permettra pas d'isoler les pragmatèmes. En effet, elle ne fournit pas de mécanisme détectant un acte d'énonciation qui est la condition *sine qua non* dans le cas de tous les pragmatèmes. Tout au plus elle offre la possibilité de procéder après coup à un classement s é m a n t i q u e d'entités identifiées comme pragmatèmes. Or la lecture de la liste de pragmatèmes donnée par Blanco et Mejri (2018) fait penser à différents actes d'énonciation. Ils sont multiples ; en effet, on peut argumenter, avouer, blâmer, certifier, conclure, condamner, décrire, féliciter, insulter, interroger, inviter, juger, menacer, nommer

à un poste, ordonner, pardonner, parier, présenter une enquête, prêter serment, promettre, remercier, répondre, s'excuser, saluer. Il n'y a aucun doute que cette liste pourrait être facilement allongée.

Une des conséquences de la présence dans la définition du pragmatème de la composante « acte d'énonciation » est qu'on ne peut pas recourir à une définition de type descriptif qui consiste en ce que l'on tente de prendre en compte un maximum de contextes dans lesquels le terme défini est utilisé et y trouver un exposant formel commun. En effet, les situations sont trop disparates au point de vue formel et sémantique. La situation en ce qui concerne le pragmatèmes fait penser à celle de segments textuels appelés communément « mots » (jamais définis avec précision !) que les informaticiens avaient pu contourner en recourant à une entité qu'ils ont identifiée au moyen d'une définition qui avait la propriété de n'être ni vraie ni fausse et délimitait arbitrairement mais avec exactitude le champ occupé par le terme défini. Elle était de type stipulatif. Or les définitions stipulatives dispensent de tenir compte de l'usage du terme défini et donnent un nom à une entité ou à un phénomène nouveau contrairement à la définition descriptive, tournée vers le passé. Opter pour une définition stipulative peut exiger de payer le prix qui consiste à éliminer certains pragmatèmes pour n'en retenir qu'une sous-classe.

Il ne serait peut-être pas déplacé de rappeler brièvement ici ces tentatives qui avaient permis d'identifier dans des messages électroniques trois catégories d'informations véhiculées par des segments textuels. En effet, elles ont été reconnues grâce à des algorithmes utilisant des propriétés formelles précises. Au début il s'agissait d'identifier les informations de trois types : Enamex, Timex, Numex. La première catégorie englobait les personnes, les organisations et les toponymes. Pour les repérer il suffit de localiser dans le corps des messages des chiffres et des segments de textes avec une initiale graphiée par une majuscule non précédés par un point, un point d'exclamation ou un point d'interrogation. Les Timex subdivisés en deux catégories (Date et Time) se distinguaient par la présence de chiffres et étaient situés éventuellement dans le voisinage de mots formant un lexique réduit (noms de mois, de jours de la semaine, etc.). Les Numex enfin, subdivisés en Money et Percent, avaient comme signe distinctif de combiner des chiffres avec un nom de monnaie ou un signe particulier désignant le pourcentage. Au fur et à mesure que le nombre de types de catégories recherchées augmentait (en 1996 on en mentionnait une trentaine réparties en 9 classes et au début des années 2000 plus de 200), les critères définitoires devenaient de plus en plus sophistiqués pour satisfaire à des sollicitations nouvelles (telles que l'identification des adresses postales et électroniques, des numéros de fax et de téléphone)⁸. On a l'impression qu'on approche de la limite, les algorithmes deviennent de plus en plus complexes et les propriétés formelles s'épuisent.

⁸ Cf. W. Paik *et al.* (1996), S. Sekine *et al.* (2002), S. Sekine et C. Nobata (2004).

Il est hors de question que la démarche des informaticiens correspondait à un besoin précis : mettre à profit la puissance des outils informatiques pour extraire un type particulier d'information. Nul doute, d'un autre côté, que dans le cas des pragmatèmes des besoins pratiques existent bel et bien. En effet, outre la maîtrise du lexique et des mécanismes grammaticaux — phonétiques, morphologiques et syntaxiques — une bonne connaissance des langues étrangères implique la mémorisation de formules linguistiques utilisables dans des conditions pragmatiques précises d'où l'utilité de dresser des listes de pragmatèmes consignées dans des dictionnaires.

S'il est possible de trouver des marques formelles permettant d'identifier dans des textes des dates et des noms propres en laissant de côté d'autres mots, dans le cas des pragmatèmes, ce que l'on recherche c'est d'identifier — si possible — tous les segments de texte correspondant à l'intuition de constituer des pragmatèmes. Du coup tout compromis sur le nombre d'entités retenues est exclu d'avance. Or, nous venons de voir qu'on n'a pas de critères formels possibles à utiliser lors du repérage d'entités candidates. Nous ne voyons pas non plus comment on pourrait exploiter informatiquement le critère — subjectif par nature ! — de la « routinisation » des pragmatèmes dans la conscience des gens.

6. Conclusion

Il est possible de se mettre d'accord sur le sens à donner au terme de pragmatème en proposant une définition qui tiendrait compte de deux éléments : [+ acte d'énonciation] et [+ routinisation]. Le premier, qui par nature relève de la logique binaire classique, appliqué seul, déplacerait les limites du champ des unités que nous cherchons à déterminer au-delà de ce qui semble correspondre à l'intuition que déclenche notre terme. Il doit donc être modéré par un autre critère, celui de routinisation qui relève de la logique floue autorisant des degrés dans la satisfaction d'une condition. Son défaut, lorsqu'il est appliqué seul consiste, premièrement, en ce qu'il vise avant tous les composés et les phraséologismes de toute sorte et deuxièmement, de se montrer subjectif. Pour les deux, même s'ils sont appliqués conjointement, on note l'absence d'exposants formels ce qui rend illusoire toute tentative de constitution par des moyens informatiques d'une base de pragmatèmes exploitable en lexicographie.

Nos considérations semblent donc conduire à une conclusion pessimiste. Que reste-t-il à faire si l'on ne peut pas délimiter avec exactitude le domaine des pragmatèmes ? Deux voies semblent ouvertes. La première, avec une visée lexicographique claire, consisterait à recueillir un maximum de cas pour lesquels l'accord serait obtenu quant à l'identification comme pragmatèmes d'exemples répertoriés.

Aucune garantie ne saurait être donnée par contre quant à l'exhaustivité de telles recherches ni à l'exactitude des résultats.

La deuxième consisterait à décrire les facteurs qui, de façon évidente, soit déclenchent l'intuition de pragmatème soit sont à la clé du changement d'énoncés non-pragmatémiques en pragmatèmes. Un exemple suffit. L'expression *tu charries !* véhiculant le sens 'tu exagères' est à classer sans aucun doute parmi les pragmatèmes. Elle perd cette valeur si le même verbe est employé à la 3^e personne : *il charrie* est une description pure et simple et non un pragmatème. Le changement s'opère grâce à la modification de la personne grammaticale. Une série de questions suivent : s'agit-il d'un cas isolé ou au contraire d'autres verbes sont à prendre en compte ? La modification : pragmatème vs non-pragmatème peut-elle survenir lorsque d'autres personnes sont concernées ? Se produit-elle lorsque d'autres catégories grammaticales entrent en jeu : temps, mode etc. ?

Références citées

- Blanco X., Mejri S., 2018 : *Les pragmatèmes*. Paris, Classiques Garnier.
- Bogacki K., Karolak S., 1992 : „Założenia gramatyki o podstawach semantycznych”. *Język a Kultura* 8, 157—187.
- Dostie G., 2004 : *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*. Bruxelles, De Boeck / Duculot.
- Karolak S., 2002 : *Podstawowe struktury języka polskiego*. Kraków, SOW.
- Karolak S., 2007 : *Składnia francuska o podstawach semantycznych*. Kraków, Collegium Columbinum.
- Kleiber G., 1990 : *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*. Collection : Linguistique nouvelle. Paris, Presses Universitaires de France.
- Mel'čuk I., 1995 : “Phrasemes in Language and Phraseology, in Linguistics”. In : M. Everaert, E.-J. van der Linden, A. Schenk, R. Schreuder, eds. : *Idioms: Structural and Psychological Perspectives*. Hillsdale (New Jersey), Lawrence Erlbaum Associates, 167—232.
- Mel'čuk I., 1998 : “Collocations and Lexical Functions”. In: A.P. Cowie, ed.: *Phraseology: Theory, Analysis and Applications, (Oxford Studies in Lexicography and Lexicology)*. Oxford University Press, 79—100.
- Morris C.W., 1938 : *Foundations of the Theory of Signs*. Chicago, The University of Chicago Press.
- Paik W., Liddy E., Yu E., McKenna M., 1996 : “Categorizing and standardizing proper nouns for efficient information retrieval”. In: B. Boguraev, J. Pustejovsky, eds. : *Corpus processing for lexical acquisition*. MIT Press Cambridge, MA, USA, 61—73.

- Peirce C.S., 1931—1958 : *The Collected Papers of Charles Sanders Peirce*. C. Hartshorne, P. Weiss, eds. (Vols. 1—6) and A. Burks, ed. (Vols. 7—8). Cambridge MA: Harvard University Press.
- Sarfati G.-E., 1997 : *Eléments d'analyse du discours*. Paris, Nathan.
- Sekine S., Nobata C., 2004 : “Definition, Dictionary and Tagger for Extended Named Entities”. In: *Forth International Conference on Language Resources and Evaluation (LREC)*, Lisbonne, 1977—1980.
- Sekine S., Sudo K., Nobata C., 2002 : “Extended named entity hierarchy”. In: *The Third International Conference on Language Resources and Evaluation (LREC)*, Iles Canaries.
- Vorobey M., 2011 : “French-Spanish-Russian pragmatemes dictionary”. In: I. Boguslavsky, L. Wanner, eds. : *Proceedings of the 5th International Conference on Meaning-Text Theory*. [Recurso electrónico]: Barcelona.
- Wierzbicka A., 2000 : “The semantics of human facial expressions”. *Pragmatics & Cognition* 8, issue 1, 147—183.
- Zadeh L.A., 1965a : “Fuzzy sets”. *Information and Control*, 8, no. 3, 338—353.
- Zadeh L.A., 1965b : “Fuzzy sets and systems”. In: J. Fox, ed.: *System Theory*. Brooklyn, NY: Polytechnic Press, 9—39.
- https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2002/7/31/EQUS0201362A/jo/article_10 (consulté le 16 décembre 2019).